

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00966

**AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERTÉ ET DES
RUES DORIAN ET DU CAPORAL LAROIX SUR LA
COMMUNE DE LA RICAMARIE - LOT 01 : VOIRIE RÉSEAUX
DIVERS – MARCHÉ CONCLU AVEC ROGER MARTIN
AUVERGNE RHONE ALPES**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1-1°, R2123-4 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative aux travaux d'aménagement de la place de la Liberté et des rues Dorian et du Caporal Laroix sur la commune de La Ricamarie, organisée par Saint-Etienne Métropole du 14/04/2023 au 22/05/2023 à 12h00, ayant fait l'objet d'une publicité sur le site internet de Saint-Etienne Métropole et dans le journal l'Essor Affiches,

CONSIDERANT que pour le lot 01 : voirie réseaux divers, cinq entreprises ont remis une offre dans les délais :

- groupement COIRO FOREZ (mandataire) STAL TP - 81 rue Jean Huss – 42000 Saint-Etienne,
- EUROVIA DALA SAS - 20, rue des Lattes - 42650 Saint-Jean-Bonnefonds,
- GUINTOLI S.A.S - 78 rue du Brûlé - 42100 Saint-Etienne,
- ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES - 5 rue de la Productique - 42000 Saint Etienne,
- COLAS France – 4 rue F. Baït - 42000 Saint-Etienne,

CONSIDERANT que les offres conformes ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir le prix des prestations pondéré à 60 % et la valeur technique pondérée à 40 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse après négociation que l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché relatif aux travaux d'aménagement de la place de la Liberté et des rues Dorian et du Caporal Laroix sur la commune de La Ricamarie - lot 01 : voirie réseaux divers, est conclu avec l'entreprise ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES, sise 5 rue de la Productique, 42000 Saint Etienne, Siret n° 323 800 482 00057.

RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230915-C202300966ID

Date de mise en ligne : 02 octobre 2023

ARTICLE 2

Pour la tranche ferme le délai d'exécution est de 24 semaines, hors période de préparation d'une durée de 6 semaines. Pour la tranche optionnelle 01 le délai d'exécution est de 6 semaines, hors période de préparation d'une durée de 6 semaines.

Ces délais partent, pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations lui incombant.

ARTICLE 3

Le montant du marché après négociation est de 569 661,85 € HT réparti comme suit :

- tranche ferme : 487 093,00 € HT,
- tranche optionnelle 01 : 82 568,85 € HT.

Les prix sont révisables conformément aux dispositions du CCAP.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget suivant : Budget Voirie, Section Investissement, 2014 RICA 66, Article 2151.

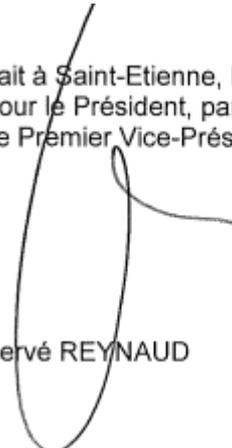
ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 02/10/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD